

CONDUCTEUR(trice) ROUTIER(ière) DE MARCHANDISES



Conduire, c'est mon métier.

Du haut de mon poste de travail, la route est différente, passionnément différente. J'ai vraiment le sentiment d'être utile car je permets à des milliers de gens de se nourrir, de s'habiller, d'équiper leur logement.

Thibaut N.



Le métier

Le/la conducteur(trice) routier(ère) conduit un véhicule porteur ou un ensemble articulé en vue d'assurer l'enlèvement, le transport et la livraison de marchandises.

En plus de la conduite, les fonctions commerciales, techniques et administratives sont de plus en plus importantes.

L'activité peut se faire en courte distance (messagerie, régionale), ou en longue distance (national et international).

Il/elle doit être capable de déceler les pannes de son véhicule et d'effectuer les dépannages simples.

L'environnement de travail

La conduite de poids lourds peut être réalisée :

- au sein d'entreprise individuelle par le gérant de l'entreprise, propriétaire de son camion, agissant pour son propre compte ou pour le compte d'autrui
- au sein de PME ou PMI
- au sein de grandes entreprises
- au sein de collectivités territoriales (État, Conseils Généraux, mairies)

L'activité s'exerce sur des chantiers, des entrepôts, des routes, des autoroutes, en France ou à l'international.

Qualités

Ce métier nécessite :

- un relationnel et une présentation adaptés à l'activité
- le sens des responsabilités et de l'initiative
- d'être rigoureux(euse) et ponctuel(le)
- d'avoir le sens de l'orientation
- d'être respectueux des autres usagers de la route
- d'avoir un comportement et une attitude citoyens

Evolutions possibles

Il/elle peut évoluer vers un poste sédentaire de responsable d'exploitation, chef de parc ou chef de quai.

S'il/elle a de très bonnes connaissances en mécanique, il/elle peut devenir mécanicien.

Enfin, il/elle peut créer son entreprise en obtenant l'attestation de capacité de transport routier de marchandises.

COMMENT Y ACCÉDER

- **CAP conducteur(trice) livreur(se) de marchandises**
> Page 32
- **CAP conducteur(trice) routier(ière) de marchandises (1 ou 2 ans)**
> Pages 32 et 33
- **Bac Pro conducteur(trice) en Transport routier de marchandises**
> Page 38
- **Titre professionnel de conducteur(trice) routier(ière) de marchandises sur porteur**
Niveau V / CAP
> Page 36
- **Titre professionnel de conducteur(trice) routier(ière) de marchandises sur tous véhicules** - Niveau V / CAP
> Page 37
- Le métier est également accessible avec un permis de la catégorie C (poids lourd) et la Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) et/ ou un permis de la catégorie CE (super lourd)

ON COMPTE

515 000 CONDUCTEURS ROUTIERS DE MARCHANDISES DANS L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE.

40 % sont des conducteurs livreurs.